



TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT							
Indicateurs d'acheminement	<input type="checkbox"/>						
	URGENCE						
DE		ORIGINE	N° D'ENREGISTREMENT	Date - Heure - Dépôt - Lettre fuseau			

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE
TÉLÉGRAPHIQUE

PARTIE RÉSERVÉE A L'EXPÉDITEUR		
Cocher éventuellement la mention utile	VOIES AUTORISÉES <input type="checkbox"/>	MENTION D'URGENCE (éventuellement)
	AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION <input type="checkbox"/>	
	À TÉLÉPHONER A L'ARRIVÉE <input type="checkbox"/>	URGENT
		Nom du rédacteur : EM
		N° de téléphone : 01-40-07-27-20

DE FRÉDÉRIC VEAUX - DIRECTEUR GENERAL DE LA POLICE NATIONALE

A DCSP - DCCRS - DCPAF - DTPN

POUR INFO : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - CABINET - PRÉFECTURE DE POLICE PARIS
N° DE TEXTE DGPN/CAB/EM/N° 21-2960D du 12 NOV. 2021

OBJET : RENFORCEMENT DES CONTRÔLES RELATIFS AU PASSE SANITAIRE

REFERENCE : TG DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DU 10 NOVEMBRE 2021

P. JOINTE(S) : LE TÉLÉGRAMME VISÉ EN RÉFÉRENCE

VOUS TROUVEREZ EN PJ LES INSTRUCTIONS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR RELATIVES AU RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS DONT L'ACCÈS EST SOUMIS À LA PRÉSENTATION DU PASSE SANITAIRE.

LA HAUSSE DU TAUX D'INCIDENCE DE LA COVID 19 CONSTATÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE CONDUIT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR À RAPPELER LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER LES CONTRÔLES RELATIFS AU RESPECT DES RÈGLES APPLICABLES AU PASSE SANITAIRE, SOUS L'AUTORITÉ DES PRÉFETS.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA PORTÉE AUX ÉTABLISSEMENTS IDENTIFIÉS COMME PEU RESPECTUEUX DE CES RÈGLES.

LES CONTRÔLES CONCERNERONT AUSSI BIEN LES ÉTABLISSEMENTS QUE LES CLIENTS.

CES OPÉRATIONS FERONT L'OBJET D' ACTIONS DE COMMUNICATION.

TOUT INCIDENT OU FAIT MARQUANT FERA L'OBJET D'UN AVIS AU CENTRE D'INFORMATION DE LA POLICE NATIONALE.



FRÉDÉRIC VEAUX

TELEGRAMME

Paris, le 10 NOV. 2021

Le Ministre de l'intérieur
à

Pour attribution

- Monsieur le préfet de police,
- Mesdames et Messieurs les préfets de zone de défense et de sécurité, de région et de département (métropole et outre-mer),
- Madame la préfète de police des Bouches-du-Rhône,
- Monsieur le directeur général de la police nationale,
- Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale,

Pour information

Monsieur le préfet, secrétaire général, haut-fonctionnaire de défense

Référence	<i>Télégrammes des 25 août et 24 septembre</i>
Date de signature	<i>10 novembre 2021</i>
Émetteur	<i>Le ministre</i>
Objet	<i>Renforcement des contrôles du passe sanitaire</i>
Commande	
Action(s) à réaliser	<i>Actualisation des plans de contrôle départementaux / Renforcement des contrôles (établissements-clients) / Actions de communication</i>
Echéance	<i>Permanent</i>
Contact utile	<i>Centre de veille ministère de l'Intérieur</i>
Nombre de pages et annexes	<i>2</i>

Objet : renforcement des contrôles relatifs au passe sanitaire

Alors que nous étions parvenus à une maîtrise de la diffusion épidémique depuis le courant de l'été, en grande partie grâce à la mise en place du passe sanitaire et à la forte couverture vaccinale acquise par notre pays, on remarque depuis quelques semaines une hausse du taux d'incidence sur le territoire national.

Dans ce contexte, il est impératif de continuer à faire respecter les gestes barrières, à inciter à la vaccination et que le passe-sanitaire puisse produire pleinement ses effets sur l'épidémie de la COVID, afin de favoriser le retour à terme à une vie sociale normale pour nos concitoyens.

Ainsi que l'a rappelé hier le Président de la République, conserver la maîtrise de l'épidémie de la Covid-19 demeure une priorité pour notre pays.

Je vous demande donc :

- 1- de mobiliser les forces de sécurité intérieure et, en lien avec l'ensemble des services de contrôle concernés, de renforcer significativement les contrôles des règles relatives au passe sanitaire, à la fois auprès des établissements dont l'accès est soumis à sa présentation ainsi qu'auprès de ceux qui les fréquentent.
- 2- d'actualiser les plans de contrôle élaborés en juillet dernier, et notamment de cibler les établissements identifiés comme peu respectueux des règles, à l'égard desquels vous devrez faire preuve de fermeté. L'objectif est de revenir à un niveau de contrôle au moins équivalent à celui de mi-septembre.
- 3- d'organiser des actions de communication des opérations de contrôle que vous mettrez en place. Elles devront notamment être relayées dans la presse régionale et sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser nos concitoyens aux risques encourus en cas de non-respect de ces règles.

Vous appliquerez ces consignes sans délai.

Vous veillerez à transmettre au centre de veille du ministère de l'intérieur (centredeveille@interieur.gouv.fr – 01 40 07 20 75) votre plan de contrôle départemental actualisé avant le 17 novembre ainsi que, tous les vendredis, les résultats hebdomadaires de son application.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et, sous votre direction, sur celle des forces de sécurité intérieure pour garantir l'application de ces consignes dans chacun de vos départements.

*Notre étiage : 8000 établissements contrôlés
en septembre par semaine. 6000 aujourd'hui,
il faut retrouver les éléments de la dernière
de l'été.*

*Je compte sur votre mobilisation et
de vos collègues qui vont s'appliquer, et
le surs, avec dévouement.*

Gérald DARMAÑIN